

**APPEL A PROJETS DU CONTRAT URBAIN DE COHESION  
SOCIALE DE LA COMMUNE DE VITROLLES**

**PROGRAMMATION 2009**

**Liste des partenaires :**

- ↪ **Etat**
- ↪ **Conseil Général**
- ↪ **Conseil Régional**
- ↪ **Communauté du Pays d'Aix**
- ↪ **Caisse d'Allocation Familiale**
- ↪ **Association AROHLM**
- ↪ **La Caisse des Dépôts et Consignation**

# APPEL A PROJETS DU CUCS DE LA VILLE DE VITROLLES

## PROGRAMMATION 2009

Octobre 2008

Le contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Vitrolles a été signé le 14 septembre 2007. Ce contrat constitue le cadre par lequel la Ville de Vitrolles, l'Etat, la Communauté du pays d'Aix, le Conseil régional, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et l'Association AROHLM se sont engagés à mettre en oeuvre de façon concertée des politiques de développement solidaire et de renouvellement urbain.

La politique de la ville joue un rôle majeur dans l'organisation municipale et est garante du projet urbain, économique et social en faveur des quartiers. Après cette phase intense, ayant permis d'élaborer le cadre de référence (rappelé ci-dessus) et le lancement de nombreux projets, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale va permettre de porter à maturité et d'approfondir des démarches de travail bien engagées.

Sur ce point, l'évaluation montre que la commune bénéficie d'un point d'ancrage fort par la qualité du partenariat qu'elle a su développer et des outils partagés qui ont été définis. **Cette nouvelle phase constitue bien un enjeu pour lui permettre d'assurer pleinement sa mission d'accompagnement du changement et d'évolution des modes d'intervention de l'action publique dans les quartiers.**

Pour ce faire, elle se renforce avec la réalisation, dès le milieu de l'année 2008, du projet de rénovation urbaine sur le quartier des PINS et la mise en place de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) sur les 6 quartiers du CUCS.

## I – LES PRINCIPES DU CUCS

Si la ville a fait des quartiers populaires sa priorité, son action s'inscrit plus largement dans le projet de territoire qu'elle développe à l'échelle de la ville. La solidarité d'entre toutes les composantes de son territoire constitue une orientation stratégique majeure à partir de laquelle s'élaborent les réponses en faveur des quartiers prioritaires de la ville.

Les maîtres mots qui animent l'action publique sont :

- ⇒ **La connaissance des processus** de dévalorisation des quartiers prioritaires
- ⇒ **La conception de programmes** mieux adaptés à la hauteur des besoins
- ⇒ **L'évaluation des actions**, sans laquelle tout résultat ne peut être apprécié par les partenaires à sa juste valeur.

Le contrat de cohésion urbaine et sociale constitue l'opportunité de poursuivre la démarche engagée au titre de la politique de la ville et de promouvoir les principes suivants :

- définir les objectifs prioritaires à partir du diagnostic partagé et de la connaissance des besoins sociaux de la population ;
- conforter le partenariat stratégique dans le respect des missions générales de chacun et dans la recherche de modalités d'actions complémentaires, mutualisant et renforçant les actions visant à une efficacité accrue ;
- approfondir la mise au point de référentiels d'action, indispensables pour traduire « l'intérêt commun » à agir de concert ;
- mettre en oeuvre des actions innovantes et expérimentales pour être à la hauteur des enjeux et des besoins ;
- prendre en compte et laisser une place aux habitants et aux parents comme acteurs potentiels de l'évolution de leurs projets de vie ;
- mettre en place l'évaluation régulière portant sur les conditions de réalisation du projet, les actions et leurs effets, la réflexion approfondie autour de questions méthodologiques et utiles pour l'action.

La politique de la ville comporte, par ailleurs, des interventions sur des sites prioritaires définis localement, sur lesquels doivent être poursuivies et développées :

- les actions de développement social,
- les actions d'aide et d'accompagnement au monde associatif,
- les opérations de renouvellement urbain et de réhabilitation de logements,
- la création et le soutien au fonctionnement d'équipements de proximité de quartiers,
- les interventions au titre de la gestion urbaine et sociale de proximité.
- les actions définies dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, de même que les actions définies comme prioritaires dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, ainsi dans le champ de la Réussite Educative et l'Accès à la Culture.
- les actions de lutte contre toutes les formes de discriminations

## Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale comporte 3 volets :

- un **projet urbain de cohésion sociale** comprend un ensemble d'objectifs de résultat visant à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et la meilleure intégration des quartiers dans la ville et l'agglomération ;
- **des programmes d'actions pluriannuels** sur chacune des thématiques citées ci-dessus, qui déclinent le projet de cohésion urbaine et sociale, avec des objectifs précis, lisibles, directement évaluable, précisant les engagements de chacun des partenaires, tant dans le cadre de leurs politiques de droit commun que des moyens spécifiques dédiés à ces quartiers ;
- **les modalités de mise en œuvre**, d'évaluation, de suivi et d'adaptation du projet territorial de cohésion sociale et des programmes d'action.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale prend en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale influant sur la situation des quartiers (emploi, développement économique, transport, habitat et peuplement, santé, éducation), que les actions conduites au sein même des quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants (les actions conduites par les associations et les équipements sociaux de proximité).

Il doit intégrer et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire concerné, qui concourent aux objectifs prioritaires fixés, quelle que soit leur échelle d'intervention.

**La politique de la Ville est une dimension de toutes les politiques publiques et doit, en priorité, mobiliser leurs moyens ordinaires. Les financements spécifiques au titre de la politique de la ville sont destinés à promouvoir des opérations nouvelles ou expérimentales mobilisant un large partenariat.**

**La politique de la ville maintient une intervention sur des sites prioritaires et garde une dimension thématique s'appuyant ou pas sur des politiques contractuelles (PLH, CLS, PLSP, CEJ, ANRU, ASV, GUSP, CEL...)**

**Les financements portent sur des actions. Après délibération du comité de pilotage, les décisions finales de financement de chacun des partenaires sont prises dans chacune de leur instance respective.**

## II – LES QUARTIERS PRIORITAIRES DU CUCS DE VITROLLES

Pour la nouvelle période qui s'ouvre (2007-2009), M. le Préfet des Bouches-du-Rhône a fait savoir à M. le Maire de Vitrolles, que les quartiers prioritaires retenus par l'Etat sont au nombre de six :

- Le quartier des PINS,
- le LIOURAT,
- les quartiers de la FRESCOULE-TUILIERE,
- le quartier de la PETITE GARRIGUE
- le quartier des HERMES.

Dans le même temps, la ville est en cours de convention avec l'ANRU, pour un programme ambitieux de rénovation urbaine portant sur le quartier des PINS, seul quartier bénéficiant d'une dérogation Article 6. Les principaux quartiers bénéficieront des moyens spécifiques de la politique de la ville et de la mobilisation des moyens de droit commun.

## Les orientations stratégiques

Plusieurs orientations stratégiques fondent le projet urbain de cohésion sociale, qui s'inscrit dans le prolongement de la convention territoriale d'objectifs (CTO), des documents contractuels thématiques et, plus récemment, de la convention ANRU signée le 23 septembre 2008.

Dans le cadre du projet urbain de cohésion sociale, les CINQ orientations ci-dessous parcourent l'ensemble des thématiques prioritaires et constituent, de fait des axes transversaux, avec une volonté de sortir des logiques sectorielles, qui entravent la réalisation du projet. En se déclinant dans chacune des thématiques, elles feront l'objet d'une attention toute particulière tout au long de la mise en oeuvre du projet :

- ❖ **L'adaptation de l'action publique** aux spécificités du territoire, avec pour effet la qualité du **service rendu aux habitants** dans les quartiers prioritaires.
- ❖ **La cohérence des politiques conduites par la commune**, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la prévention, de la lutte contre toutes les formes de discriminations doit être recherchée, autour de quelques priorités exposées ci-dessous. L'effet attendu est d'accroître l'efficacité des actions pour peser plus significativement sur les difficultés sociales et les évolutions des territoires prioritaires.
- ❖ **L'égalité des chances et de traitement, en matière d'accès à l'emploi, dans l'éducation, la santé et le logement**
- ❖ **L'organisation d'une gestion durable du projet** : conforter le partenariat, organiser le management interne en mode projet et associer les opérateurs aux priorités et aux conditions de réussite des actions.
- ❖ **La promotion du développement durable comme dénominateur commun à l'ensemble des politiques s'inscrivant dans la durée**
- ❖ **Action de professionnalisation du monde associatif (gestion, finances...)**

## 1 – Habitat – Amélioration du cadre de vie – Gestion urbaine et sociale de proximité

### Rappel du constat :

Une urbanisation rapide et massive (80 % des logements construits en moins de 25 ans), une logique de zonage caractéristique des années 70 qui a morcelé l'espace en grandes zones mono fonctionnelles, des coupures liées aux grandes infrastructures qui accentuent le morcellement de l'espace et la fragmentation des quartiers, des aménagements urbains et équipements de ville nouvelle emblématiques de cette période, peu ou pas entretenus depuis leur construction.

La ville compte 8 bailleurs sociaux, 5 sont concernés par le périmètre des quatre quartiers prioritaires (l'OPAC Sud, Coopération et Famille, la Phocéenne d'Habitation, la Logirem, Famille et Provence), soit 2 205 logements et près de 10 000 habitants concernés.

Le problème de l'habitat est considéré par les travailleurs sociaux et tous les services intervenant sur la commune comme étant une problématique majeure : logement et relogement inaccessibles, entretiens défectueux de certains espaces communs, accessibilité, ....

Parallèlement au développement et à la conduite du projet de rénovation urbaine, des axes d'intervention devront être développés particulièrement les projets favorisant la mise en œuvre des orientations définies par la convention territoriale d'objectifs.

### Axes d'intervention

La ville souhaite impulser les cinq priorités suivantes :

- ***l'accompagnement du projet de rénovation urbaine*** par les actions d'accompagnement social et la mise en œuvre de la GUSP (exemples : travail autour de la mémoire, image du quartier...)
- ***la prise en compte des enjeux du développement durable, déclinés*** dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie, avec des réalisations pour la maîtrise de l'énergie, la gestion des déchets et du tri sélectif, de l'entretien et de la maintenance des espaces publics, de la gestion de l'eau et de la sensibilisation et la participation des citoyens aux initiatives, notamment en direction du jeune public.  
Des dispositions seront prises dans les cahiers des charges des prochaines consultations, dans les marchés publics ;
- ***la qualité de vie et du « mieux vivre ensemble »*** dans les quartiers, qui comprend l'attribution et la répartition des moyens à la vie associative, avec des locaux résidentiels collectifs adaptés, la politique de peuplement et la participation des habitants. D'autres initiatives en faveur du lien social sont de nature à permettre le « mieux vivre ensemble » ;  
Sensibilisation et mobilisation des propriétaires et des résidents à la copropriété : formation des conseils syndicaux au niveau de la Ville, formations de comités de résidents.
- ***l'accès au logement des jeunes et des publics prioritaires (familles monoparentales)***. Favoriser l'accès à un logement autonome notamment par des organismes intermédiaires à travers des actions de baux glissants.
- ***la lutte contre l'habitat indigne***

dd/12/yyyy-

8

## 2 – Développement économique – insertion par l'activité économique- emploi formation

### Rappel du constat :

Avec 19481 emplois pour 16986 actifs, il serait aisé de considérer la situation de Vitrolles comme idyllique par rapport à d'autres territoires. Ces chiffres cachent une réalité beaucoup plus sombre avec un profil socio-démographique qui ne cesse de se dégrader.

Le paradoxe Vitrollais est d'accueillir à la fois un des gros pôles d'emplois de l'aire métropolitaine et une population présentant des caractéristiques très en deçà des moyennes nationales en matière de formation et d'emploi et par conséquent plus marquée par la précarité et l'exclusion.

Depuis deux ans la ville de Vitrolles en collaboration avec l'ensemble des partenaires signataires de la CTO et les acteurs locaux a initialisé dans le cadre de la politique de la ville un groupe de travail « insertion par l'économique » où sont étudiés et présentés un certain nombre de chantiers éducatifs, école, d'insertion.

La commune souhaite poursuivre cet effort en direction de l'emploi, de la formation, et de l'insertion par l'économique.

### Programme d'actions et objectifs poursuivis :

- a) Articuler le projet urbain au développement économique, favoriser la mise en œuvre de la charte d'insertion et soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire***
- b) Garantir l'accès à l'emploi des publics prioritaires et l'accès aux mesures emploi et renforcer l'offre de formation***
- c) Favoriser l'accompagnement à la création d'entreprises***
- d) Lutter contre toutes les discriminations***
- e) Faire connaître et valoriser, les réussites collectives et individuelles, conduites dans les quartiers***
- f) Réduire les freins à l'emploi en mettant en place des dispositifs ou actions favorisant la mobilité ou prenant en compte les problèmes de garde***
- g) Développer la formation des intervenants au repérage et à l'orientation vers les dispositifs existants des quartiers prioritaires***
- h) Favoriser la découverte pratique des métiers avec la participation active des entreprises et de l'environnement économique du bassin d'emploi dans les quartiers***
- i) Favoriser les actions de maîtrise de la langue dans un but d'insertion professionnelle***

### 3 – Prévention de la délinquance – tranquillité publique - accès aux droits

#### **Rappel du constat :**

Les phénomènes de délinquance sur la commune sont « contenus » et ne se développent pas. Ils sont diffus sur l'ensemble du territoire communal.

Depuis le 18 janvier 2005, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été mis en place sur le territoire. Le Diagnostic Local de Sécurité, validé par tous les partenaires a permis d'élaborer le plan d'action du Contrat Local de Sécurité. Ce dernier, signé le 29 Mars 2006, s'articule autour de trois grands axes :

- La sécurité et la tranquillité publique
- La prévention de la délinquance
- L'accès aux droits et la justice de proximité

La programmation 2009 sur cette thématique sera soumise à l'avis du CLSPD et devra agir en complémentarité et en cohérence.

Cette thématique s'inscrit dans une dimension transversale notamment par le biais de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, de l'Atelier Santé-Ville et du Contrat Enfance -Jeunesse, axes initialisés et mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville.

#### **Les axes d'interventions privilégiés seront :**

##### **◆ L'accès aux droits et la justice de proximité**

- Favoriser l'égalité d'accès et de traitement en renforçant l'accueil de proximité et en accompagnant les populations dans leurs droits ; notamment le droit du travail et le droit du logement
- Favoriser la mise en synergie des réseaux partenariaux et des moyens au cœur de la Maison du Droit, qui est également devenue une Antenne de Justice avec la mise en œuvre d'une justice de proximité,
- Soutenir les dispositifs de proximité : accueil, information, orientation, accès au droit et aux services
- Prévenir et lutter contre les discriminations de toutes natures (accès à l'emploi, au logement...)
- Prévenir la récidive par des actions visant à favoriser la réinsertion des personnes sortant de prison.
- Renforcer et développer les mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération.

◆ **Actions de médiation et d'accompagnement des victimes :**

- ▷ Soutien et accompagnement des victimes (accueil, écoute, soutien psychologique)
- ▷ Actions de médiations civiles, familiales ou pénales

◆ **Prévention de la délinquance juvénile**

- ▷ Développer la médiation sociale sur l'espace public
- ▷ Actions socio-éducatives en direction des enfants et des jeunes favorisant l'apprentissage à la citoyenneté
- ▷ Développer les actions d'utilité sociale (chantiers éducatif ; chantiers jeunes environnement dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances)

◆ **Actions permettant d'améliorer la prévention des ruptures scolaires**

- Par la prise en charge des exclusions temporaires
- Par une appréhension partenariale des questions liées à l'absentéisme scolaire
- Par une amélioration des offres de formation qualifiantes dans le domaine sportif

◆ **Education à la citoyenneté par une intervention en direction des parents et des enfants**

- Développer des actions relatives à l'autorité parentale et l'éducation de l'enfant

◆ **Prévention des conduites à risques en particulier chez les jeunes**

## 4 – Solidarité – Santé

### Rappel du constat :

Des inégalités sociales et territoriales en matière de santé existent. Depuis décembre 2004, un Atelier Santé Ville a été créé dans la Commune. Une coordonnatrice en Santé Publique a été chargée de mettre en œuvre cette démarche et anime aujourd'hui le Plan Local en Santé Public. Un diagnostic local en santé a été mené. Il permet d'identifier des axes d'intervention prioritaires. Aussi, les actions qui seront financées doivent être en cohérence avec les problématiques mises en évidence. Le diagnostic fait ressortir :

#### ➤ **Quatre publics :**

- Les jeunes
- Les personnes âgées
- Les familles et les enfants
- Les personnes en situation de précarité

#### ➤ **Six thématiques dégagées :**

- Le mal-être / la santé mentale
- Les conduites à risques
- La famille et la parentalité
- L'hygiène de vie / Sexualité et connaissance du corps
- Les conditions de vie et le cadre de vie
- L'accès aux soins et aux droits en santé

Bien évidemment, la programmation devra intervenir en complémentarité et cohérence avec tout dispositif de droit commun existant.

### L'objectif est de favoriser toutes actions permettant :

- ◆ D'initier des projets sanitaires et sociaux en direction des personnes en difficultés, des jeunes, des couples en rupture, des familles monoparentales, des jeunes parents et des personnes mal-logées,
- ◆ De développer des actions coordonnées par l'Atelier Santé Ville, en cohérence avec le **PRSP (Programme Régional en Santé Publique) dans lequel le PRAPS (Programme régional d'Accès à la Prévention et aux Soins) s'intègre.**

**Ces actions devront s'inscrire dans les thématiques des groupes de travail :**

- ▷ **Conduites à risques et hygiène de vie (nutrition, prévention de l'obésité), connaissance du corps et sexualité (addictions, IST, IVG, grossesses non désirées, contraception d'urgence)**
- ▷ **Mal-être souffrance psychique (accès aux soins psychiatriques, prise en charge de la souffrance psychique des jeunes)**
- ▷ **Accès aux droits et aux soins en santé (accès aux soins dentaires et optiques, suivi médical, couverture sociale pour les personnes au-dessus de seuil CMU et jeunes de moins de 25 ans)**
- ▷ **Famille et parentalité (soutien à la fonction parentale, violences intra familiales, accès aux modes de garde)**

- ◆ Mettre en œuvre les actions prioritaires dans le cadre du **Plan Local en Santé Publique (PLSP)**
- ◆ La formation des professionnels concernés et la coordination d'un réseau de santé de proximité
- ◆ Optimiser l'insertion sociale et professionnelle
  - ▷ Connaissance des cultures et des représentations sociales : lever les freins dans l'accès à la santé

## 5 – Réussite éducative- Egalité des chances- Accès à la culture

### **Rappel du constat :**

Vitrolles est une ville jeune. Sur une population actuelle de 36739 habitants, près d'un tiers de la population a moins de 25 ans. La taille moyenne des ménages est de 2,9 personnes, avec plus de 20% de ménages constitués par une seule personne.

Sur les 6 quartiers prioritaires précités, la population des moins de 25 ans représente sur :

- les Pins, regroupant le quartier des Pins et le domaine des Pins, 42,05%
- le Liourat, 50,28%
- les quartiers de la Frescoule et de la Tuilière, 47,76%

En ce qui concerne le pourcentage des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, cela représente pour les quartiers :

- des Pins : 47, 28% des jeunes,
- Liourat : 27,92%
- Frescoule / Tuilière : 25,28%

Par ailleurs, le service éducation de la ville ainsi que l'éducation nationale témoignent d'un fort taux d'absentéisme.

La programmation des actions dans le cadre de cette thématique favorisera la mise en œuvre d'une action éducative globale, concertée et partagée à l'échelle du territoire ; en priorité pour les jeunes scolarisés dans les établissements situés dans le Réseau de Réussite Scolaire (RRS).

Les actions mises en place devront se dérouler, sauf exception, hors temps scolaire.

Une attention particulière sera apportée au travail mis en œuvre avec les familles.

### **Les priorités:**

#### **1 Favoriser la maîtrise de la langue, la prévention et la lutte contre l'illettrisme**

- Identifier les difficultés et besoins des publics (jeunes et adultes)
- Participer à la mise en place d'un réseau d'acteurs à l'échelle de la ville afin d'apporter les réponses adaptés aux besoins identifiés des publics
- Proposer des actions structurantes

## **2 Favoriser l'accès de tous à une offre éducative, culturelle et sportive de qualité**

- diversification de l'offre éducative en direction des 11-18 ans
- Améliorer la réussite scolaire, en développant des actions d'accompagnement à la scolarité, en complémentarité avec l'institution scolaire
- ciblage des publics les plus éloignés des pratiques artistiques et culturelles et création de passerelles vers une pratique plus structurée
- Mise en place d'actions sportives de proximité qui encouragent le passage vers des clubs sportifs
- Favoriser l'accueil de tous les publics et notamment des filles
- Développer les formations en direction des animateurs et intervenants

## **3 Soutenir la fonction éducative du parent**

- Donner dans tous les projets la place qui revient aux parents, premiers éducateurs de leurs enfants
- Mettre en œuvre des actions spécifiques pour soutenir la fonction parentale

## **4 Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté**

- Accompagner les initiatives et la participation des jeunes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets

#### IV – APPEL A PROJETS : PROGRAMMATION 2009

***La politique de la ville de Vitrolles s'appuie sur une démarche de projet et de partenariat au travers d'opérateurs divers (structures associatives, services des collectivités locales, établissements publics,...) dont les actions s'inscrivent dans les axes et thématiques prioritaires précités.***

***A noter que le présent document de cadrage doit servir de base à la conception des projets. Le nombre de propositions par opérateur n'est pas limité, mais en raison des contraintes financières un examen rigoureux des actions visera à ne retenir que les actions s'inscrivant au mieux dans les orientations définies ci-dessus et validées par les partenaires institutionnels lors du comité de pilotage, présidé par Monsieur le Sous-préfet d'Istres.***

***Les actions déposées pour l'énième fois feront l'objet d'un examen approfondi sur la base notamment des bilans d'activités remis par les opérateurs. Il est rappelé que la remise des Bilans d'activités est obligatoire et fait partie des critères de recevabilité.***

***Leur efficience sera vérifiée ainsi que les démarches effectivement mises en œuvre par le porteur afin de trouver des financements dans le droit commun pour leur pérennisation.***

***Nous rappelons que les crédits de la politique de la ville sont des fonds exceptionnels et, à ce titre, ils ne peuvent être mobilisés que pour des actions limitées dans le temps, pour mettre de nouvelles organisations en place, et lancer une démarche innovante.***

Afin de pouvoir apprécier au mieux la qualité et la faisabilité des projets ainsi que les possibilités de prise en compte dans la programmation 2009, le service Politique de la ville qui anime et coordonne la mise en œuvre de la programmation, a élaboré ce document de cadrage technique à destination des porteurs de projets.

Ce document précise les caractéristiques obligatoires pour que les projets puissent être recevables.

## V – CARACTERISTIQUES OBLIGATOIRES DES PROJETS

***Le projet doit permettre d'appréhender le plus lisiblement possible, d'une part les motifs de l'action, son déroulement et les résultats escomptés, le public ciblé et , d'autre part, son positionnement thématique.***

***Le projet doit favoriser la participation et l'implication des habitants, individuellement ou organisés en association***

Il est proposé, si besoin, aux porteurs de projets une assistance et des ressources techniques pour l'aide à la conception et à la définition des projets et l'élaboration des montages financiers tant sur l'enveloppe des crédits spécifiques de la politique de la ville que sur la mobilisation des crédits de droit commun (Collectivités, Institutions, Services de l'Etat).

***Vous pouvez donc solliciter, autant que de besoin, le service politique de la ville avec qui les porteurs de projets doivent systématiquement avoir une rencontre préalablement à tout dépôt.***

**Les projets doivent s'inscrire impérativement dans l'une des thématiques et sur les territoires prioritaires**

Les logiques de co- production de projets et de mutualisation des moyens sont des démarches soutenues et favorisées

### **Ne seront pas retenues les opérations :**

- ▷ Non détaillées au niveau de chaque territoire alors qu'elles concernent plusieurs sites,
- ▷ Ne spécifiant pas clairement le public ciblé par l'action
- ▷ Ne spécifiant pas clairement le contenu de l'action
- ▷ Ne prévoyant pas de dispositifs précis de restitution et d'évaluation
- ▷ Portées par des opérateurs d'une programmation antérieure de la Politique de la Ville qui n'auraient pas transmis **un bilan sérieux et sincère** de leurs précédentes actions.

## VI – CALENDRIER ET MODALITES DEPOT PROJETS DEFINITIFS

Le dossier de demande CUCS est téléchargeable sur le site <http://www.polville13.net>

La date limite de dépôt de dossier est fixée au **JANVIER 2009 à 17H**

Les projets finalisés devront être remis en **1 exemplaire papier dûment paraphé en bleu + 1 exemplaire en format numérique.**

Les projets devront être accompagnés d'un **dossier administratif**. Contrairement à ce qui est indiqué sur la fiche 5 du dossier de demande de subvention, nous vous demandons de fournir l'ensemble des pièces administratives (que ce soit un nouveau dossier ou un renouvellement) suivantes :

⇒ **Liste des pièces administratives à remettre avec le projet**

- 1 - Statuts signés par le responsable
- 2 - Dernier récépissé reçu de déclaration (ou modification) en préfecture
- 3- Liste signée des membres du Conseil d'Administration et du bureau indiquant la profession des membres, leur âge et leur adresse
- 4 - Deux relevés d'Identité Bancaire originaux
- 5 - Derniers documents financiers disponibles signés
- 6 - Procès verbal de l'assemblée générale approuvant les comptes
- 7 - Rapport d'activités
- 8 - Rapport moral
- 9 - Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**

**Ainsi que les pièces complémentaires nécessaires à l'engagement des subventions :**

10 - Documents financiers n-1 (bilan, compte de résultat + rapport du Commissaire aux Comptes si l'association perçoit plus de 150.000 Euros de subventions publiques).

11 - Déclaration annuelle des données sociales (DADS) si le montant des subventions publiques est > à 45.735 Euros.

**L'annexe au budget prévisionnel de l'action devra être dûment renseignée et les charges devront être détaillées**

## VII – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Les dossiers projets incomplets (budget, signature, note d'opportunité...) ou déposés hors délais ne pourront être instruits.**

### IMPORTANT

TOUT DOSSIER DEVRA ETRE CONSTITUE EN :

**1 - EXEMPLAIRE PAPIER ET 1 EXEMPLAIRE NUMERIQUE**

**2 - PAS DE RECTO – VERSO**

**3 - PAS D'AGRAFES**

**4 - PAS DE SPIRALES**

**5 - PAS PLASTIFIE**

**6 – SUR LES BUDGETS PAS DE CENTIMES**

> Les fiches N°6-1 et 6-2 sont à remplir que dans le cas où le projet est une reconduction financée de l'année précédente dans le cadre de la Politique de la ville.

- POUR TOUT PROJET EN INVESTISSEMENT CONTACTER le service politique de la ville

Pour toutes informations complémentaires, Le service politique de la ville reste à votre disposition.

HOTEL DE VILLE  
Direction Habitat - Politique de la Ville  
BP 102  
13 743 VITROLLES CEDEX  
TEL: 04.42.77.63.64 ou 65  
FAX: 04.42.77.63.75  
e.mail : [politique.de.la.ville@ville-vitrolles13.fr](mailto:politique.de.la.ville@ville-vitrolles13.fr)

Direction Habitat  
Politique de la Ville  
04.42.77.63.64 - 04.42.77.63.65  
Fax : 04.42.77.63.75  
e.mail : [politique.de.la.ville@ville-vitrolles13.fr](mailto:politique.de.la.ville@ville-vitrolles13.fr)

dd/12/yyyy-

19

## PROPOSITION CALENDRIER RETROPLANNING DE LA PROGRAMMATION 2009

| ACTIONS   | OCTOBRE<br>(semaine) | NOVEMBRE<br>(semaine) | DECEMBRE<br>(semaine) | JANVIER<br>(semaine) | FEVRIER<br>(semaine) | MARS<br>(semaine) |
|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|
| Rédaction de l'appel à projet   |                      |                       |                       |                      |                      |                   |
| Envoi pour validation de l'appel à projet aux partenaires financiers et M. le sous Préfet             | 44                   |                       |                       |                      |                      |                   |
| Validation de l'appel à projet en comité de pilotage institutionnel                                   | 45 & 46              |                       |                       |                      |                      |                   |
| Après validation envoi de l'appel à projet aux porteurs   |                      | 47                    |                       |                      |                      |                   |
| <b>Réunion lancement appel à projet avec les Associations</b>   |                      |                       | 49<br>04/12/2008      |                      |                      |                   |
| <b>Date butoir retour des dossiers des porteurs</b>   |                      |                       |                       | 3<br>15/01/2009      |                      |                   |
| Accusé réception dossiers complets ou pas   |                      |                       |                       | 4                    |                      |                   |
| Date butoir retour des pièces manquantes  |                      |                       |                       | 5                    |                      |                   |
| Préparation de l'instruction par l'équipe opérationnelle (Projets par thématique, analyse financière) |                      |                       |                       | 6 & 7                |                      |                   |
| Reprographie des dossiers pour les partenaires  |                      |                       |                       |                      | 8                    |                   |
| Diffusion des projets aux partenaires financiers  |                      |                       |                       |                      | 9                    |                   |
| Comité de pilotage Politique de ville Ville de Vitrolles  |                      |                       |                       |                      | 9 & 10               |                   |
| Comité Technique  |                      |                       |                       |                      |                      | 10                |
| Retour observations partenaires financiers et attente validation par e.mail                           |                      |                       |                       |                      |                      | 11 & 12           |
| Comité de Pilotage Sous préfecture d'Istres   |                      |                       |                       |                      |                      | 13                |
| Envoi des notifications aux porteurs  | <b>Avril 2009</b>    |                       |                       |                      |                      |                   |